

INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant l'assainissement phonique des routes: délais, subventions, exigences de l'OPB – quelle stratégie pour un moindre coût pour le canton? (14.09.2012) 5.218

Depuis plusieurs années, les commissaires du PLR dénoncent lors de l'examen des comptes et des budgets du SRCE le problème de la lente progression dans l'assainissement des tronçons routiers n'étant pas en conformité avec les exigences de l'OPB. (2011: Nombre de tronçons planifiés: 6, réalisés 3 / planifiés 5 pour 2012 et 6 pour 2013.) Le délai imposé par la Confédération pour l'assainissement de ces tronçons est fixé à 2018, sans quoi les subventions fédérales disparaîtront.

A nos inquiétudes au vu des 220 km à assainir (d'après la Convention programme passée entre le canton et la Confédération sur ce domaine et ratifiée en juin 2012 par le Grand Conseil) et du rythme d'avancement, le département a toujours répondu que notre canton n'était pas le seul à être en retard et que la Confédération prolongerait certainement les délais au-delà de 2018.

Or le 10 août dernier sur les ondes de Rhône FM, l'adjoint au chef de service, M. Putallaz, déclarait que le SRCE n'était pas en mesure de terminer l'assainissement des tronçons routiers bruyants au sens des normes de l'OPB avant fin 2018, date butoir pour obtenir les subventions prévues par la Confédération.

Nous demandons au chef de département:

- de confirmer ou d'infirmer cette déclaration
- de donner des informations par rapport aux discussions en cours avec la Confédération au niveau d'un éventuel report de délais
- d'informer le Parlement sur la stratégie retenue afin de pouvoir répondre aux normes imposées par l'OPB si le délai de 2018 devait être confirmé par la Confédération
- d'informer sur les priorités retenues dans le domaine en fonction des budgets à disposition.

Conclusion:

220 km à assainir, entre 3 et 5 tronçons par année.

2018: date butoir pour recevoir des subventions de la Confédération pour l'assainissement phonique selon l'OPB. Ce délai ne pourra pas être respecté selon l'adjoint du chef du SRCE.

Dès lors, quelle est la stratégie du département afin d'assurer l'assainissement demandé à moindre coût pour le canton (risque de la perte des subventions fédérales)?

Sion, le 14 septembre 2012
(09h37)

Groupe PLR, par
Christophe Claivaz, député